



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00657410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle  
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

**Secrétaire :**

M. Christophe LIME

**Étaient absents :**

Mme Marie ETEVENARD

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

**OBJET :** 48. Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2021

Délibération n° 2021/006574

**Congrès**  
**Attribution de subventions**  
**Troisième répartition au titre de l'année 2021**

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	16/09/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à une association privée et à deux demandes universitaires dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

**Colloques universitaires organisés par deux laboratoires universitaires :**

- **500 € pour UFR SLHS/ELLIADD** qui organise du 13 au 15 octobre 2021 le colloque « COMPLEXITES 2021- Penser la complexité : quelles approches et quels outils en contexte pluriel ou plurilingue ».
 

Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> édition de ce colloque. L'objectif est de confronter les perspectives disciplinaires qui abordent la « complexité », en fédérant de nombreux domaines de recherches scientifiques comme la didactique des langues et la traductologie, les sciences du langage ou encore la sociologie. Il permettra également de créer un lieu de rencontre propice à la mise en place de liens de collaborations futures aux niveaux national et international (entre enseignants/chercheurs, entre universités, entre enseignants chercheurs et jeunes docteurs/ doctorants). Quatre conférences plénières sont programmées mais au vue de la situation sanitaire, la possibilité d'un congrès à distance est prévue. L'accès au colloque pourra se faire en hybride (en présentiel et/ou en ligne). Suite au congrès, un compte-rendu et des actes de colloque seront publiés dans des supports internationaux et une diffusion de vidéos sera faite sur YouTube. Une interview presse et radio est également prévue (Est Républicain et RTL, France Bleu).

50 participants sont attendus à la MSHE pour ces journées.  
 Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement européen s'élève à 12 000 €.
- **2 000 € pour AS2M/FEMTO** qui organise du 2 au 5 novembre 2021 le colloque « ISOT 2021 - 21<sup>ème</sup> International Symposium on Optomechatronic Technology ».

Il s'agit de la deuxième édition française, après Paris en 2013, de ce congrès qui rayonne à l'international (déjà organisé à Boston, Providence, Seattle et San Diego aux Etats-Unis, Stuttgart en Allemagne, Sapporo et Tokyo au Japon, Jeju en Corée du sud, Tainan à Taïwan, Goa en Inde, Cancun au Mexique, Lausanne et Neuchâtel en Suisse). Une conférence sur quatre jours qui a lieu chaque année et qui est soutenue par la société internationale d'optomécatronique (ISOM).

Au carrefour de la photonique et de la robotique, l'optomécatronique s'attaque non seulement aux défis actuels de la télémédecine, de l'aérospatiale, des villes intelligentes et des véhicules autonomes, mais elle propose également des solutions intelligentes pour des problèmes génériques tels que la micromanipulation, l'intégration hybride, la commande de systèmes optomécatroniques, l'optofluidique... Elle met en valeur les travaux entre ces domaines avec souvent un potentiel industriel fort.

Durant ces quatre jours, des orateurs de renommée internationale interviendront en plénière. Une publication des actes est prévue et un site internet est dédié au congrès. Compte-tenu du contexte sanitaire, il est envisagé de proposer un suivi en visioconférence pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer à Besançon. 120 participants sont attendus à la CCI pour ces journées. Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international s'élève à 54 600 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0089052.10036.

#### **Congrès/colloques privés organisés par une association privée :**

- **1 500 € pour FEMA (Fédération des Musiques Actuelles)** qui organise le 23 septembre 2021 "Tour de France Agi Son – Etape BFC". L'objectif de cette journée est de permettre aux professionnels du spectacle vivant d'échanger sur les points de blocage, proposer des pistes d'aménagements suite à la parution du décret relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés et qui ne prend pas en compte certaines spécificités du spectacle vivant. Le "Tour de France Agi Son - Etape BFC" permet de sensibiliser dans chaque région les élus, les professionnels du secteur culturel et les acteurs associatifs concernés par ces problématiques. 80 participants sont attendus à la Rodia pour cette journée. Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 6 750 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0089052.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces trois subventions.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Anne VIGNON



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.